

<https://47.snuipp.fr/AESH-action-face-a-l-indifference-et-au-mepris>



# AESH : construire la mobilisation

- Métier - Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) -

Date de mise en ligne : lundi 10 juillet 2023

Dernière mise à jour : 16 janvier 2025

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**Les conditions n'ont pas été réunies dans le département pour mobiliser les AESH.**

**Une délégation intersyndicale sera reçue à la Dsden.**

**RIS AESH le lundi 20/01 à 17h30 en visio. Pour s'inscrire :**

<https://47.snuipp.fr/Reunions-d-information-syndicale-periode-3>

---

Pour préparer l'audience à la DSDEN, pour donner à voir la réalité du travail, merci de remplir et de diffuser le lien vers le questionnaire ci-dessous. (Durée estimée à 10 minutes)

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Communiqué intersyndical de mobilisation AESH 16/01/25**

Alors que l'Éducation nationale s'apprête à accueillir un ou une sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, ces personnels sont de plus en plus nombreux à faire le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais.

Nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est plus acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subies par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !



C'est pourquoi les organisations syndicales FSU, CGT Educ'action, SNALC et SUD ont décidé d'appeler à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 16 janvier 2025 pour exiger :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de

## **AESH : construire la mobilisation**

---

nouvelles missions sur le temps périscolaire ;

- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

L'intersyndicale appelle à une large participation à cette journée de mobilisation et de grève pour obliger le ministère à prendre des mesures immédiates pour les AESH. Elle appelle les personnels à se réunir pour préparer sa réussite et à discuter des suites du mouvement.

Ensemble, toutes et tous dans la mobilisation pour gagner des avancées pour les AESH !